



AVIS DE COURSE

C.V.B.M. Créteil

Tous en Snipes

(S.L. Grade 5 A)



Le C.V.B.M. et les Snipistes de la flotte 221 Paris, vous invitent à participer à la régata " Tous en Snipes " qui se déroulera le **Dimanche 10 avril 2011** au **C.V.B.M.** sur le plan d'eau du bassin de la Pie à Créteil.

1) Règles régissant l'épreuve.

- L'avis de course.
 - RCV 2009 - 2012.
 - Prescription de la F.F.V.
 - Règles de la classe Snipes
 - L'épreuve est classée en catégorie C du code de publicité de l'I.S.A.F.
 - Les instructions de course et leurs annexes.

2) Classes admises.

- Dériveurs Snipes.

3) Inscriptions.

- Inscriptions à partir de 9 h. le dimanche 10 avril 2011.
- Les concurrents français devront présenter à l'inscription leur licence valide avec le cachet médical,
- L'attestation de cotisation à l'A.F.S.,
- L'autorisation parentale pour les mineurs.
- La carte de publicité le cas échéant.
- Les concurrents étrangers devront présenter une attestation d'assurance responsabilité civile et être en règle avec leur autorité nationale et la S.C.I.R.A.
- Les annexes aux instructions de course seront fournies lors de la confirmation de l'inscription.
- Le ou les parcours seront décrits dans l'annexe aux instructions de course.

4) Programme.

Dimanche 10 avril 2011

- 10h.30: A disposition du comité de course pour 1 ou plusieurs courses.
- Pas de départ de courses après 16h 00
- 17h 00 : Proclamation des résultats.

5) Classement.

- Le classement sera établi selon le décompte des points S.C.I.R.A. système 2.
- Le nombre maximum de courses à courir est de 6.
- Le classement sera effectué sur le nombre de courses validées, à l'exclusion de la moins favorable.
- Si 3 courses seulement ont été validées, le classement est établi sur ces 3 courses.
- 2 courses validées sont nécessaires pour valider l'épreuve.

6) Composition du corps arbitral. :

- Président du comité de course :
- Président du jury :

Renseignements complémentaires: Philippe Roy **Tél.:** 01 47 27 14 52 **Portable:** 06 75 87 31 16
E Mail: phi.roy@wanadoo.fr

CERCLE DE LA VOILE DE LA BASSE MARNE

ASSOCIATION DECLARÉE SELON LA LOI DU 1^{er} JUILLET 1901 (N° 9761)

Siège et club-house : 20 rue du barrage - 94000 Créteil - téléphone : 01.42.07.14.13

CERCLE DE VOILE DE LA BASSE MARNE

Annexe aux instructions de course à la voile FFV ISAF 2009-2012

TOUS EN SNIPES - DIMANCHE 10 AVRIL 2011

Rappel: Chapitre 1 Art. 4 décision de courir.

La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité.

2 Avis aux concurrents

2 Le tableau officiel d'affichage de la course est installé au club-house du C.V.B.M.

4 Signaux faits à terre

4.1 Voir croquis

.5 Programme des courses

5.1 Voir l'avis de course.

7 Zone de course

7. voir croquis au tableau officiel

8 Parcours

8.1 Le parcours sera précisé sur le tableau officiel.

10 Départ

10. Voir croquis

10.5 Si un bateau pointeur est mouillé il porte un pavillon du club.

12 Arrivée

12.1 Voir croquis.

13 Système de pénalité

13.2 Le système de pénalité pour une infraction à une règle du chapitre 2 des RCV est le système 1.

14 Temps limite

14.1 La ligne d'arrivée est fermée à 50% du temps de course du premier.

15 Réclamations

15.1 Les réclamations seront déposées au plus tard 30 minutes après la fermeture d'arrivée de la dernière manche.

16 Classement

16:1 Le classement sera effectué selon le décompte des points S.C.I.R.A. système 2.

COMPOSITION DU CORPS ARBITRAL. :

Président du comité de course:

Président du jury: